

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR

Séance du Mercredi 29 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAUREVOIR, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de BEAUREVOIR, sous la présidence de M. **Christian WABONT, Maire.**

Présents : M. WABONT Christian, M. LELONG Jean-Marie, Mme COUILLART Maryvonne.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme CZARNY Séverine, M. Guillaume WABONT, Mme Adeline KHUN, Mme. INACIO Angélique, Mme. GROUX Anne-Marie, Mme Sabine DE WILDE, M. Frédéric LEROY, M. Vincent LIBBRECHT, M. COMPAGNON Raymond, M. VAN HYFTE Olivier.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LELONG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 24 mai 2024, le conseil municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) délibérera sans conditions de quorum.

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Marie LELONG.

ORDRE DU JOUR

I - DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Année 2024

■ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser aux associations pour l'exercice 2024 les subventions telles que figurant ci-dessous :

* Sté Chasse	800,00 euros.
* Donneurs de Sang	850,00 euros.
* A.F.N. UNC - Anciens Combattants	600,00 euros.
* Fêtes et traditions	6 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le versement des subventions aux associations ne pourra se faire qu'après la signature d'un engagement de chaque président d'association, dont le maire élargera, qui rappelle les obligations et devoirs des associations. Le Conseil Municipal charge le maire de rédiger et de faire signer le document en question, dont la teneur est à la libre appréciation du maire en prenant compte des échanges en conseil municipal.

Une délibération est prise en ce sens.ok :

II - SUBVENTION A L'ENTREPRISE MAXEL A BEAUREVOIR DANS LE CADRE DE SON PROJET D'EXTENSION « CHANVRIERE DES HAUTS-DE-FRANCE »

Monsieur le Maire rappelle que trois élus municipaux ont un lien d'intérêt avec l'entreprise Maxel : il s'agit de Guillaume Wabont, Olivier Van Hyfte et Vincent Libbrecht. Le maire ayant un lien de filiation avec Guillaume Wabont, il est donc indirectement en lien d'intérêt avec l'entreprise Maxel. En conséquence de quoi, monsieur le Maire, quitte la séance.

Monsieur Jean-Marie LELONG, rappelle que la subvention à Maxel dans le cadre de son projet d'extension « Chanvrière des Hauts de France » n'a pu être attribuée en l'absence de quorum lors de la dernière séance.

Monsieur Jean-Marie LELONG, demande à l'assemblée de se prononcer pour l'attribution de la subvention de 2000.00 Euros pour Maxel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement de la subvention de 2000.00 Euros pour Maxel.

Une délibération est prise en ce sens.ok :

Les questions sont épuisées, la séance est levée.

**Le secrétaire de séance
Jean-Marie LELONG**